



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny-près-Lausanne – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly –
Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 6

Séance du Conseil intercommunal du
jeudi 11 septembre 2008, à 20h15 à Villars-Ste-Croix,
2^{ème} étage du collège, bâtiment de l'administration communale

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2008
4. Correspondances
5. Communications du bureau
6. Communications du comité de direction
7. *Election d'un membre au comité de direction*
8. *Assermentation d'un membre du comité de direction*
9. Préavis 03/2008 : *Budget de fonctionnement de l'Association pour l'année 2009*
10. Motions, postulats, interpellations
11. Questions
12. Divers

M. le Président Delessert ouvre la séance à 20h15.

1. Appel

Dix-huit délégués sont présents, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Delessert propose de modifier l'ordre du jour par l'adjonction de deux nouveaux points 7 et 8 pour l'élection et l'assermentation d'un membre du comité de direction.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2008

Le procès-verbal est adopté tel que rédigé à l'unanimité moins une abstention.

4. Correspondances

M. Delessert informe l'assemblée que, par lettre du 10 septembre 2008, la commune de St-Sulpice propose de remplacer au comité de direction M. Jean-Charles Cerottini, syndic, par M. Yvan de Rham, nouveau municipal.

5. Communications du bureau

M. le président informe les délégués qu'avec le procès-verbal de la présente séance, ils recevront un décompte des jetons de présence pour l'année politique 2007-2008 (deuxième semestre 2007 à juin 2008). Chacun voudra bien contrôler ces décomptes et les relations bancaires pour paiement ultérieur.

M. Delessert signale aussi que le règlement définitif du conseil intercommunal, adopté en date du 1^{er} avril 2008, sera en principe également joint au présent procès-verbal.

6. Communications du comité de direction

Mme Wyssa rappelle que les délégués ont reçu une note d'information en août.

Le samedi 29 novembre, une "journée des autorités" sera mise sur pied, avec portes ouvertes des locaux de police pour les municipalités et le conseil intercommunal.

La police a été très présente pour accompagner la récente rentrée scolaire auprès des écoles. Les policiers ont distribué des papillons pour informer les enfants sur la sécurité, mais aussi aux parents pour les inciter à laisser leurs enfants aller à pied à l'école, ou tout au moins, s'ils doivent vraiment les amener en voiture, à être très prudents avec les piétons.

Au collège de la Plantaz, un élève a été trouvé en possession d'un couteau papillon.

Une formation sera organisée dans 192 classes (3700 élèves) portant, pour les petits, sur "comment traverser la route" et, pour les plus grands, "comment se comporter en société".

7. Election d'un membre au comité de direction

M. Delessert rappelle que les municipalités proposent leur délégué au comité de direction et qu'il appartient au conseil intercommunal d'élire, le cas échéant, la personne proposée.

Il présente M. Yvan de Rham, conseiller municipal à St-Sulpice. Celui-ci est élu par acclamation comme membre du comité de direction en remplacement de M. Cerottini.

8. Assermentation d'un membre du comité de direction

M. Delessert procède à l'assermentation de M. Yvan de Rham.

9. Préavis 03/2008 : *Budget de fonctionnement de l'Association pour l'année 2009*

M. Michele Perlini remplace M. Olivier Barraud comme rapporteur de commission.

M. Delessert informe qu'il ouvrira une discussion générale sur le préavis, soit de la page I à la page V. Les différents comptes seront ensuite successivement passés en revue, de la page 1 à la page 13.

M. le président ouvre la discussion générale sur le contenu du préavis. La parole n'est pas demandée.

Il passe à l'étude détaillée du budget, poste par poste.

Page 8, compte 6100.3011.01 "Corps de police : Personnel – traitements" : M. Paul Mettraux mentionne une remarque figurant à p. 5 du rapport de commission, qui relève que des collaborateurs « sont arrivés à l'Association avec un "sac à dos d'heures supplémentaires" ». Il estime que ces ardoises devraient être payées par les communes concernées.

Mme Wyssa répond que ce compte 6100.3011.01 concerne le traitement du personnel. Une ligne figure au-dessous pour les heures supplémentaires, qui est vide. Notre principe est que le personnel compense les heures supplémentaires de manière à ce que nous n'ayons pas à les payer. Les communes avaient souvent le même principe, raison pour laquelle elles n'ont pas payé ces heures. S'agissant d'une augmentation des heures de présence, il n'y a pas d'incidence financière pour l'association. Et il y a suffisamment de personnes dans les brigades pour compenser ces heures supplémentaires à des périodes moins chargées.

M. Jean-Marc Dupuis appuie la demande de la commission de gestion concernant l'établissement d'un plan des investissements par année et avec une projection sur 5 ans. En outre, pour faciliter la lecture des comptes, M. Dupuis demande au comité de direction d'apposer à côté des comptes des petites marques renvoyant aux remarques de fin de fascicule.

Le comité de direction prend acte de ces demandes.

La parole n'est plus demandée.

M. Perlini donne lecture des conclusions du rapport de la commission.

A main levée, à l'unanimité,

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

- vu le préavis no 03/2008 relatif au préavis sur le budget 2009,
 - vu la décision no 39/2008 du comité de direction du 26 juillet 2008,
 - oui le rapport de la commission de gestion désignée pour étudier cette affaire,
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
1. décide d'accepter le budget 2009 de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois".

10. Motions, postulats, interpellations

Néant.

11. Questions

Néant.

12. Divers

M. le président signale que la prochaine séance du conseil aura lieu au printemps 2009. La date sera agendée lorsque les communes auront fixé leurs conseils communaux.

M. Pierre Mühlethaler a été interpellé par des habitants concernant l'occupation du poste de police de Crissier. Celui-ci serait occupé par une seule personnel, voire serait fermé en cas d'absence de celle-ci. Il semble que ce soit aussi le cas à St-Sulpice. M. Mühlethaler constate qu'il faudrait au moins que le poste de ville soit occupé par une personne si l'agent doit s'absenter, par exemple la secrétaire.

Mme Wyssa répond que le comité de direction prend note de cette remarque. Elle relève que l'association a passé par une période de mise en place pendant laquelle quelques erreurs de jeunesse se sont certainement produites. A St-Sulpice, le poste ne comporte pas de secrétaire; le contrôle des habitants reprend la main si les policiers doivent s'absenter. Nous encourageons les agents à être présents sur le terrain et à sortir. Il est dès lors important qu'une personne puisse prendre leur place au poste. Mais les actions "Prévention et partenariat" sont d'ores et déjà un plus pour la population, qui n'a rien perdu en présence d'agents.

M. Rod rappelle que le site Internet permettra aux délégués de rester en contact avec la Police de l'ouest jusqu'à la prochaine séance.

M. Pascal Conti demande s'il est indispensable de toujours recevoir une lettre d'accompagnement avec les envois reçus du secrétariat.

M. Delessert et Mme Wyssa répondent que c'est une question d'adressage. On verra comment faire mieux.

M. Deillon relate trois cas qu'il a connus à Prilly relatifs à la police, l'un très positif, les deux autres un peu moins.

La séance est levée à 21h.

M. Erni, municipal à Villars-Ste-Croix, invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

Le Conseil intercommunal :

Le président :

La secrétaire :

Pascal Delessert

Claire Richard